|  |
| --- |
| **Données personnelles** |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| E-Mail |  |
| *Résultat personnel* | *Champs à remplir par l’OLAS* |

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire et de le renvoyer à l’OLAS par courrier électronique à l’adresse : dimitra.arend@ilnas.etat.lu au plus tard 3 semaines après sa réception.

Les réponses et l’évaluation des résultats de ce questionnaire vous seront envoyées par courrier électronique.

Meilleures salutations.

L’équipe OLAS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Question** | **Réponse correcte** | **Résultat obtenu** |
| **Procédure P002 - Réalisation des audits et définitions** |
| Quel formulaire faut-il remplir pour établir le plan d’audit ? | [ ] F003P[ ] F003A[ ] F003S |  |
| Qui est responsable de la transmission du plan d’audit final à l’OEC ?  | [ ] OLAS[ ] Responsable d’équipe[ ] Auditeur technique |  |
| Qui est responsable de la transmission du rapport d’audit final à l’OEC ? | [ ] OLAS[ ] Le responsable d’équipe[ ] Les auditeurs techniques de l’équipe. |  |
| Qui statue en cas de refus d’un écart par l’OEC ? | [ ] Le responsable d’accréditation[ ] Le chef de département OLAS[ ] Le Comité d’accréditation. |  |
| Quel est le formulaire, transmis à l’équipe d’audit, qui sert à identifier les documents nécessaires à la préparation des audits et à mettre à disposition par les OEC avant chaque audit. | [ ] A005[ ] F059[ ] F002A |  |
| A quel usage est destiné le formulaire F003M ? | [ ] Fournir un retour concernant la durée de l’audit[ ] Fournir un retour pour fixer le nombre d’auditeurs techniques et d’experts impliqué dans la mission pour le prochain audit[ ] Identifier les points de la norme traités[ ] Identifier les domaines techniques à contrôler en priorité lors du prochain audit[ ] Nommer le responsable d’équipe pour le prochain audit |  |
| Les dispositions pour des audits en cas de force majeure à distance s’appliquent pour :  | [ ]  Des audits initiaux[ ]  Des audits de prolongation[ ]  Des audits d’extension pour nouvelles activités[ ]  Des audits de surveillance |  |
| Après un audit à distance, l’OEC dispose de 3 jours ouvrés supplémentaire pour revoir/accepter/clôturer les écarts identifiés | [ ] OUI [ ] NON |  |
| Audit documentaire – constat des non-conformités majeures. Quels sont les formulaires à saisir ? | [ ] F003N[ ] F003E[ ] F004[ ] F003S |  |
| Qui conserve les originaux des fiches d’écart et des listes de présence ? | [ ] OLAS[ ] Le responsable d’équipe |  |
| Quelle est la durée d’un cycle d’accréditation ? | [ ] 3 ans[ ] 5 ans[ ] 10 ans |  |
| Quelle est la définition d’une « Non-conformité majeure » ? | [ ] Lacune importante décelée dans l’organisation de l’OEC présentant un risque sérieux pour la fiabilité des résultats et/ou décisions[ ] Lacune décelée dans l’organisation de l’OEC résultant d’une exigence du référentiel non traitée ou traitée partiellement, mais n’ayant pas d’incidence directe sur la fiabilité des résultats et/ou décisions. |  |
| Non-conformités (NC et NC+): Quel est le délai à respecter par l’OEC pour la mise en œuvre des actions correctives? | [ ] 3 mois[ ] 2 mois[ ] 6 mois[ ] En fonction du type d’écart : 3 ou 6 mois  |  |
| Un auditeur/expert désigné pour un audit, peut-il contacter directement l’OEC pour demander des informations supplémentaires/documents nécessaire à la préparation de sa mission ? | [ ] OUI [ ] NON |  |
| Pour quel type d’écart, les auditeurs doivent-ils remplir la case « *Justification de la classification de l’écart* » ? | [ ] NC majeures[ ]  NC et NC majeures[ ] Toute type d’écart |  |
| Quand le rapport d’audit abrégé (F003P) doit-il être remis à l’organisme et à l’OLAS ? | [ ] 2 jours après l’audit[ ] Dans les 24h après l’audit[ ] Dans la semaine qui suit l’audit |  |
| Quel est le délai à respecter pour l’envoi du rapport d’audit à l’OLAS ? | [ ] 15 jours ouvrés après l’audit au plus tard[ ] 30 jours ouvrés après l’audit au plus tard[ ] 45 jours ouvrés après l’audit au plus tard |  |
| **Procédure P003 – Processus décisionnel** |
| Qui prend la décision finale de l’accréditation d’un OEC | [ ] Le comité d’accréditation[ ] OLAS[ ] Le responsable d’accréditation |  |
| Quelles sont les conséquences d’une suspension ou d’un retrait de l’accréditation pour un OEC ? | [ ] L’interdiction de se référer à son statut d'OEC accrédité,[ ] L’interdiction d'émettre des rapports ou certificats couverts par l'accréditation,[ ] L’interdiction d'utiliser la marque de l'OLAS |  |
| **Procédure P004 – Qualification des auditeurs/experts** |
| A quel rythme les auditeurs/experts doivent-ils renouveler leur inscription auprès de l’OLAS ? | [ ] Tous les 3 ans[ ] Tous les 5 ans |  |
| Quels type d’auditeur est suivi par un observateur OLAS lors de sa première mission ? | [ ] Seulement les nouveaux responsables d’équipe [ ] Seulement les nouveaux auditeur s techniques [ ] Tous les nouveaux auditeurs |  |
| L’OLAS reconnait la qualification des auditeurs/experts délivrée par un autre organisme d’accréditation (OA) signataire des accords de reconnaissance mutuelle d’EA | [ ] OUI[ ] NON |  |
| L’OLAS peut radier un auditeur en cas de refus de participation à la formation continue annuelle. | [ ] OUI[ ] NON |  |

|  |
| --- |
| **Annexes** |
| Quel est l’objet de l’Annexe A025 ? | [ ] Clarifier les attentes de l’OLAS par rapport au contenu du rapport d’audit [ ] Donner des conseils pour la rédaction du rapport d’audit[ ] Donner une formation par rapport aux exigences de la norme. |  |
| Quelle annexe reprend les normes et guides applicables aux OEC? | [ ] A006[ ] A005 |  |
| Un auditeur veut dresser un écart qui fait référence à un document issu d’un organisme d’accréditation étranger. Le client refuse cet écart car il ne prend en compte que les documents prescrits par l’OLAS. Le client a-t-il raison de refuser cet écart ? | [ ]  Oui[ ]  Non |  |
| Frais d’audit : L’indemnité de jour de 30 EUR (forfait) est allouée pour chaque demi-journée d’audit. | [ ]  Vrai[ ]  Faux |  |
| L'obligation des opérateurs économiques de facturer électroniquement s’applique depuis le 18 mars 2023. Uniquement les factures électroniques conformes sous format XML sont encore acceptées. | [ ]  Vrai[ ]  Faux |  |
| Pour l’étalonnage de son équipement, un OEC fait appel aux services d’un laboratoire d’étalonnage externe qui n’est pas accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 pour l’étalonnage concerné et dont le service n’est pas couvert par le CIPM MRA non plus. Dans ce cas, que faut-il faire pour garantir la traçabilité métrologique des résultats, le raccordement des équipements d’analyse, d’essais et d’étalonnage aux étalons nationaux ou internationaux | [ ] Rien, tant que le laboratoire d’étalonnage soit adapté aux besoins de l’OEC [ ] L’OEC doit vérifier la procédure d’étalonnage du prestataire[ ] L’OEC doit vérifier le calcul d’incertitude du prestataire[ ] L’OEC doit vérifier la formation du personnel qui réalise l’étalonnage[ ] L’OEC doit vérifier les conditions d’environnement[ ] L’OEC doit vérifier l’analyse des risque quant à l’impartialité du prestataire[ ] L’OEC doit vérifier les certificats prouvant le raccordement des étalons utilisés |  |

|  |
| --- |
| **Divers** |
| Quels documents sont repris dans le « Kit auditeurs » | [ ] Base de données réglementaire nationale [ ] F003-rapport-audit-olas[ ] F003S[ ] F003m-suivi[ ] F003n-revue documentaire[ ] F003p-Resume rapport audit[ ] F023 - Programme de comparaisons interlaboratoires[ ] F011a-evaluation-auditeur-technique-et-junior[ ] Manuel qualité OLAS[ ] A008 |  |
| La norme ILNAS 107 :2020 est-elle d’application obligatoire pour les laboratoires ?  | [ ] OUI[ ] NON |  |
| OLAS met des supports de formation à disposition de ses auditeurs. Lesquels ? | [ ] F001C[ ]  Formation continue annuelle[ ]  Newsletter mensuel des documents modifiés.[ ] JCA annuelle[ ] Formation interactive aux situations d'audit sur le site internet[ ] F058 |  |
| Quel est le document qui comprend des informations détaillées sur la législation nationale du Luxembourg applicable aux OEC accrédités ? | [ ] Le guide d’accréditation[ ] Le Manuel Qualité OLAS[ ] La base de données de législation nationale |  |